

Regards croisés sur la neuropsychologie francophone

Jean-Pierre Chartrand, psychologue spécialisé en neuropsychologie, docteur en neuropsychologie, exercice libéral à Montréal (Canada, province du Québec), cofondateur et administrateur à l'Association québécoise des neuropsychologues (AQNP).

Delphine Lapeirre, psychologue spécialisée en neuropsychologie, service de neurologie, hôpital de Jolimont à La Louvière (Belgique), membre du pôle neuropsychologie de l'Union professionnel des psychologues cliniciens francophones (UPPCF).

Julie Péron, psychologue spécialisée en neuropsychologie, docteure en science de la santé, chargée de cours à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève, psychologue spécialisée en neuropsychologie au sein des Hôpitaux Universitaires de Genève, membre du Bureau et de la commission de formation continue de l'Association suisse des neuropsychologues (ASNP).

Arnaud Saj, psychologue spécialisé en neuropsychologie en France, Suisse et Canada, docteur en neuropsychologie, responsable de l'unité de neuropsychologie au sein des Hôpitaux Universitaires de Genève, président de la commission Formation Continue et membre de la commission reconnaissance de l'Association suisse des neuropsychologues, depuis novembre 2018 professeur en neuropsychologie clinique à l'Université de Montréal.

Grégoire Wauquiez, psychologue spécialisé en neuropsychologie, pôle rééducation, Centre Hospitalier Universitaire de Dijon (21), président de l'Organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie (OFPN). Chargé de cours à l'université de Bourgogne et à l'université de Franche-Comté.

Au cours du 3^{ème} Congrès National de Neuropsychologie Clinique (CNNC) a eu lieu en France la première rencontre entre les représentants des associations de psychologues spécialisés en neuropsychologie issus de quatre territoires francophones : la Belgique, la France, la province du Québec et la Suisse. Ces associations sont impliquées dans la promotion et la reconnaissance de la spécialité dans leurs régions respectives, à savoir l'Union Professionnelle des Psychologues Cliniciens Francophones pour la Belgique (UPPCF-pôle neuropsychologie), l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN), l'Association Québécoise des Neuropsychologues (AQNP) et l'Association Suisse des Neuropsychologues (ASNP). L'objectif principal de cette rencontre était de profiter de ce rassemblement inédit pour pointer les similitudes, les différences, les points d'intérêt particuliers et les perspectives d'amélioration vers lesquelles faire converger les pratiques des psychologues francophones spécialisés en neuropsychologie et favoriser leur reconnaissance. Après une brève introduction présentant l'essor de la neuropsychologie de chaque pays, plusieurs thèmes ont été abordés : formation, statut, reconnaissance, pratiques professionnelles, enjeux et perspectives. L'intervention s'est conclue par le constat d'un nombre important de similarités dans les problématiques rencontrées, ainsi qu'une réelle volonté de mutualiser les démarches et réalisations nationales. Cet élan a permis de formaliser la création symbolique d'une Fédération Internationale des associations de Neuropsychologues Francophones (FINF).

Mots clés : neuropsychologie francophone, état des lieux, état de la pratique, reconnaissance, perspective d'avenir

Cet article est également publié dans la revue « les Cahiers de Neuropsychologie Clinique (CNC) » dans le cadre d'un partenariat de publication afin de souligner la dynamique de partage et d'émulation soutenue par les auteurs et leurs associations autour de la neuropsychologie francophone.

Le présent article est rédigé au masculin mais il s'entend au féminin également.

La correspondance concernant cet article doit être adressée à / Correspondence concerning this article should be addressed to: Grégoire Wauquiez, CHU de Dijon - Pôle rééducation ; 23 rue gaffarel, 21000 Dijon, France

Courriel/e-mail : gregoire.wauquiez@chu-dijon.fr

Au sein de la francophonie, la neuropsychologie se développe en tant que discipline scientifique transversale par l'intermédiaire de la Société de Neuropsychologie de Langue Française (SNLF), société savante apolitique créée en 1977 regroupant divers professionnels (notamment psychologues, médecins, orthophonistes et universitaires).

Il existe également à notre connaissance désormais quatre grandes associations nationales se proposant de représenter les psychologues spécialisés en neuropsychologie :

1. Union Professionnelle des Psychologues Cliniciens Francophones - pôle neuropsychologie (UPPCF) pour la Belgique ;
2. Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) pour la France ;
3. Association Québécoise des Neuropsychologues (AQNP) pour la province canadienne du Québec ;
4. Association Suisse des Neuropsychologues (ASNP) pour la Suisse.

La table ronde qui s'est déroulée lors du 3^{ème} CNNC avait comme principal objectif de rassembler les représentants des quatre associations professionnelles précitées pour faire le point sur la situation des neuropsychologues sur ces différents territoires. Ce faisant, les contributeurs se sont efforcés de poser les bases du débat en exposant brièvement la situation des collègues dans chacun des territoires concernés, de l'origine de la discipline à la situation actuelle des professionnels, en passant par les divers enjeux et défis futurs dont ils devront se saisir de manière à poursuivre le développement de leur si riche spécialité. Nous proposerons au travers de cet article de retranscrire les principaux éléments abordés, territoire par territoire, ainsi que les perspectives envisagées pour y répondre de manière commune autour d'une dynamique d'émulation mutuelle.

Un regard vers le passé

Quelques noms, quelques dates

Belgique. Les débuts de la neuropsychologie en Belgique francophone peuvent être liés à un nom, le Professeur Xavier Seron. N'oublions pas son élève Martial Van der Linden qui a immigré en Suisse par la suite. Ils sont tous les deux à l'origine de la rédaction du fameux « Traité de neuropsychologie », ouvrage de référence pour tous les neuropsychologues francophones. La première unité de neuropsychologie a été créée à l'Université de Liège dans le service de neurochirurgie du Professeur Bonnal, par Xavier Seron et Marianne Van der Kaa aux alentours des années 1975-1976. La création de la première orientation de cours en neuropsychologie a eu lieu à

l'Université Catholique de Louvain vers 1995 par Xavier Seron, il s'agissait alors de choix de cours dans une option mais qui n'était pas entièrement spécialisée en neuropsychologie.

France. L'histoire de la neuropsychologie dispose de racines sur le territoire Français. Certains médecins pionniers tels que Paul Broca, père du localisationnisme, ou Henri Hecaen, premier à proposer une définition de la discipline, en ont ainsi posé d'importants jalons. Citons également plusieurs psychologues qui ont contribué à leur manière à son essor avec notamment Théodule Ribot et ses études sur la mémoire ou Alfred Binet et ses travaux sur l'intelligence. C'est plus récemment que la discipline s'est développée sur le plan académique avec la création en 1992 à Chambéry du premier DESS de psychologie spécialisé en neuropsychologie. Les neuropsychologues français ont ensuite commencé à se rassembler dans les années 2000, d'abord autour d'un forum internet « neuropsychologie.fr ». Puis de manière plus formalisée avec la création en 2014 de l'OFPN (voir Malvy et Stephan, 2018 pour revue).

Québec. Au Québec, la neuropsychologie a d'abord été influencée par les milieux anglophones et nord-américains. De 1934 à 1960, le neurochirurgien Wilder Penfield a dirigé l'Institut neurologique de Montréal, qu'il avait lui-même fondé. À partir des années 50, la neuropsychologue Brenda Milner s'est jointe à Wilder Penfield. Aujourd'hui âgée de 100 ans et toujours active, Brenda Milner est reconnue pour l'étude du patient Henry Molaison. Un peu plus tard, André Roch Lecours a permis de tisser des liens avec des chercheurs européens, alors qu'il a coécrit « L'Aphasie » avec le neurologue français François Lhermitte. En 1988, on a vu naître le premier doctorat (Ph. D.) « Recherche et intervention » spécialisé en neuropsychologie, créé par Maryse Lassonde, reconnue entre autres pour ses travaux de recherche sur le corps calleux. En 2012, deux événements ont permis de consolider l'identité des neuropsychologues québécois : la fondation de l'AQNP ainsi que la réserve de l'acte de l'évaluation des troubles neuropsychologiques (Gouvernement du Québec, 2012; Aubé et al., 2017).

Suisse. Les prémices de la neuropsychologie Suisse Romande peuvent être attribuées à Edouard Claparède, neurologue et psychologue, dont les travaux ont porté sur l'étude de la mémoire ainsi que son collègue disciple André Rey célèbre entre autres pour sa figure complexe. La neuropsychologie Suisse Romande prend réellement son essor sous l'impulsion de Gil Assal, du centre hospitalier universitaire de Lausanne après son séjour chez Henri Hecaen. Il a en effet formé de nombreux neurologues (T. Landis, J. Bogousslavsky, P. Vuilleumier), ainsi que de

nombreux neuropsychologues (F. Colombo-Thuillard, A. Bellmann) qui ont pu diffuser leurs connaissances sur tout l'Arc Lémanique et au-delà. La profession va se rassembler en 1991, sous l'égide de l'ASNP, qui compte parmi ses membres des neuropsychologues de toutes les régions linguistiques et institutions importantes de Suisse. Dans les années 90, les premières formations universitaires en neuropsychologie sont proposées à Genève et Zurich et c'est l'ASNP qui a délivré les premiers titres de psychologue spécialisé en neuropsychologie. L'ASNP a permis une homogénéisation des pratiques avec la création de lignes directrices pour les rapports ou encore l'utilisation des statistiques. Elle participe également aux négociations pour le remboursement des prises en charge par les assurances maladies.

Un regard vers le présent

Comment devient-on neuropsychologue?

Belgique. Le titre de psychologue est protégé par la Loi du 8 novembre 1993. Pour qu'une personne puisse porter le titre en Belgique, la loi lui impose de remplir deux conditions : être titulaire d'un diplôme donnant accès à ce titre (en général, le diplôme requis est un master en psychologie) et être inscrit sur une liste en tant que psychologue (obligation de s'inscrire chaque année sur la liste officielle des psychologues tenue par la Commission des psychologues). Bien qu'il soit possible d'orienter sa formation autour d'enseignements spécifiques, la spécialisation en neuropsychologie n'est pas définie ni protégée légalement. Notons par ailleurs qu'il n'existe aucune obligation de formation continue pour les psychologues belges, même si le code de déontologie l'encourage expressément.

France. Le titre de psychologue est réglementé par la Loi n°85-772 du 25 juillet 1985 : il est ainsi exigé de disposer d'une licence et d'un master mention « psychologie », d'avoir réalisé 500 heures de stage supervisé et de s'inscrire à un répertoire national « ADELI » pour pouvoir exercer. La spécialisation en neuropsychologie n'est, quant à elle, ni reconnue ni définie officiellement. En pratique, de plus en plus de masters proposent des contenus orientés en neuropsychologie sans toutefois se baser sur un référentiel commun en termes de connaissances pratiques et théoriques (communiqué OFPN, 2018). Ainsi en pratique, les professionnels sont laissés libres de se présenter comme neuropsychologues quelle que soit leur formation. Enfin, comme en Belgique et en dépit des préconisations du code de déontologie, la formation continue n'est actuellement soumise à aucune obligation.

Québec. Le titre de psychologue est contrôlé par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), qui a la

responsabilité de délivrer un permis de psychologue aux personnes qui ont répondu aux exigences de formation. Pour obtenir un permis de psychologue au Québec, il faut détenir un diplôme de doctorat en psychologie parmi ceux qui ont été déterminés par règlement, réussir un cours portant sur la déontologie d'une durée minimale de 45 heures et posséder une connaissance appropriée de la langue française. Le titre de neuropsychologue n'est pas protégé ; cependant l'acte d'évaluation des troubles neuropsychologiques est réservé depuis 2012 (projet de loi 21). Comme la loi interdit de se présenter avec un titre qui pourrait induire le client ou le patient en erreur, il est toléré que les psychologues qui exercent la neuropsychologie se présentent comme « neuropsychologue ». Pour obtenir l'attestation de l'évaluation des troubles neuropsychologiques, certains cours universitaires doivent être réussis, de même que des stages et internats, pour une durée minimale de 1500 heures consacrées à la neuropsychologie. La formation continue fait partie du code de déontologie des psychologues, mais il n'y a pas de critère spécifique à respecter en termes de nombre d'heures de formation par année.

Suisse. Le titre de psychologue est réglementé (loi LPsy) sur le plan de la formation initiale universitaire : il est exigé de disposer d'un master mention « psychologie », d'avoir réalisé 160 heures de stage d'observation et de posséder un droit de pratique en fonction des cantons pour exercer. Actuellement, le titre de psychologue spécialisé en neuropsychologie est délivré par l'ASNP qui est reconnue par la Fédération Suisse des Psychologues (FSP) comme association affiliée. Le titre est délivré par la commission de reconnaissance composée de neuropsychologues membres de l'ASNP et détenteurs du titre de spécialiste en neuropsychologie FSP. Les critères pour obtenir le titre de neuropsychologue FSP sont actuellement les suivants : cinq années d'expérience à temps plein dans une institution de type A (exemple : Centre Hospitalier Universitaire) ; une formation post-graduée (post-Master) individuelle constituée d'une formation théorique (par exemple un *Master of Advanced Studies* (MAS) en neuropsychologie ou le suivi régulier de formations continues en neuropsychologie), d'heures de pratique sous supervision par des spécialistes détenteurs du titre et de la présentation extensive par écrit de cinq cas cliniques (trois cas de diagnostic et deux cas de rééducation). Les critères vont changer avec la mise en vigueur de la loi sur les professions de la psychologie en 2013 (LPsy) : la constitution d'une formation post-grade (post-master) regroupant les critères cités ci-dessus sous l'égide des universités et en association avec l'ASNP permettant la délivrance future du titre fédéral de psychologue spécialisé en neuropsychologie est en cours dans les Universités de Genève pour la

Suisse romande et de Zurich pour la Suisse alémanique.

Qui sont les neuropsychologues?

Belgique. Le nombre de neuropsychologues en Belgique francophone est difficilement quantifiable, aucune donnée statistique n'existe à l'heure actuelle concernant cette spécialité. Une centaine d'étudiants environ sortent chaque année d'universités proposant des cursus orientés « neuropsychologie ». Le marché du travail est difficile avec peu de postes en salariat. Ainsi un grand nombre de jeunes diplômés se lancent dans la pratique libérale, en particulier dans le domaine de l'enfance.

France. Les dernières estimations évoquent un chiffre approximatif de 5 000 neuropsychologues, soit un ratio d'un neuropsychologue pour 13 000 habitants (Ponchel, 2016 ; Hokkanen et al., 2018). Les enquêtes réalisées récemment trouvent des résultats stables sur le plan démographique avec une profession « jeune » (6 ans d'ancienneté moyenne pour un âge médian de 31 ans), et féminisée à 92 % (Jehel et al., 2018). Les collègues exercent principalement en salariat (20 % en libéral). Le marché du travail est également assez difficile, avec une proportion considérable de temps partiels, de cumuls d'activités et de contrats précaires pour les salariés. De plus en plus de collègues et notamment de jeunes diplômés s'installent ainsi en libéral, non sans certaines difficultés, notamment en raison de l'absence de conventionnement de leur activité par l'assurance maladie.

Québec. Selon les dernières données qui ont été fournies par l'OPQ à l'AQNP en 2018, il y avait 813 psychologues qui détenaient une attestation pour l'évaluation des troubles neuropsychologiques et qui déclaraient avoir une pratique active au Québec (OPQ, communication personnelle, 4 juin 2018). Ce nombre de neuropsychologues représente un ratio d'environ un neuropsychologue pour 10 000 habitants. Concernant les secteurs de pratique, les neuropsychologues qui combinent la pratique libérale et le statut de salarié occupent la plus grande proportion (38 %), comparativement à ceux qui œuvrent exclusivement comme salariés (34 %) ou dans le secteur privé (28 %).

Suisse. L'ASNP compte 367 membres dont 54 % ont le titre de spécialiste. La grande majorité de ses membres sont des femmes (83 %) avec un âge moyen de 45 ans. Les neuropsychologues exercent leurs activités de manière mixte : salariée (institution ou cabinet de médecin), libérale (seul ou en groupe). Le marché de l'emploi reste peu ouvert en raison des exigences pour obtenir le titre de spécialiste ainsi que

des mutations en cours liées à l'application de la loi sur les professions de la Psychologie (LPsy).

Comment sont-ils reconnus?

Belgique. Au sein des institutions, le neuropsychologue a la plupart du temps un statut d'employé. Dans des cas plus rares, il est possible qu'il soit engagé avec un contrat libéral et fonctionne alors par rétroaction. Il jouit normalement d'une certaine indépendance car au regard de la loi, le neuropsychologue agit sous sa propre initiative sans l'aval du milieu médical. Après une ancienneté de six années, le salaire annuel moyen est d'environ 26 400 € net par an pour un temps plein. À l'heure actuelle, il n'existe pas de possibilité de remboursement par l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité) comme les médecins, les kinésithérapeutes ou les orthophonistes. Cependant, la plupart des mutuelles permettent un léger remboursement dépassant rarement une centaine d'euros sur l'année.

France. Le psychologue est un professionnel « à part » dans le système médico-social français. Il n'apparaît pas dans le code de santé, ne fait pas partie des professions médicales, paramédicales, ni des auxiliaires de santé. Cette place lui permet une relative indépendance mais contribue néanmoins à une certaine mise à l'écart. Ainsi, les activités des psychologues (et par extension des neuropsychologues) ne sont pas conventionnées par le système de sécurité sociale contrairement à la majorité des autres intervenants du secteur, limitant ainsi leur accès pour la population générale en pratique libérale. Le salaire annuel moyen est de 20 535 € net pour un temps plein (Jehel et al., 2018), ce qui correspond à un niveau de rémunération peu élevé comparativement aux professions partageant le même niveau d'étude.

Québec. Dans le système de santé québécois, les psychologues travaillent comme salariés. Ils sont souvent membres d'une équipe multidisciplinaire qui fait partie d'un programme ou d'une unité spécifique (par exemple : neurologie, psychiatrie, pédiatrie). Les neuropsychologues n'ont pas de titre d'emploi propre, puisqu'ils sont tous employés sous le titre de psychologue. À la moitié de l'échelle salariale conventionnée, un psychologue salarié dans le système de santé peut gagner environ 45 000 \$ CA (dollars canadiens) net, soit environ 30 000 €. En pratique privée (ou libérale), les services rendus par les neuropsychologues peuvent être remboursés par les programmes d'assurance privée puisqu'ils sont considérés comme des services psychologiques. Il est cependant assez rare que toutes les heures investies dans une évaluation soient reconnues et remboursées par les assureurs privés, qui ne sont pas toujours au fait du travail des neuropsychologues.

Suisse. Les neuropsychologues travaillant en institutions sont sous la responsabilité mixte d'un médecin et d'un psychologue responsable. En cabinet, les prises en charges sont également dépendantes de prescriptions médicales, mais les prestations sont sous la responsabilité directe du neuropsychologue. Il y a deux systèmes de facturation 1) remboursement intégral pour la convention accident (classiquement les traumatismes crâniens) ; 2) remboursement par l'assurance maladie pour la prise en charge des bilans diagnostiques (la tarification est encore en cours de négociation avec les différentes assurances santé suisses). Le salaire annuel moyen est d'environ 65 000 € net pour un temps plein, ce salaire est très dépendant des cantons et institutions ou lieux de travail. Actuellement une grande enquête ASNP est en cours sur ces questions.

Comment sont-ils représentés?

Belgique. L'Association belge des psychologues spécialisés en neuropsychologie a été fondée en 2015, et a récemment fusionné avec l'UPPCF afin de réunir les psychologues cliniciens sous la même bannière et augmenter les possibilités de représentation au niveau national. L'association a pour but de rassembler tous les psychologues cliniciens en respectant leur diversité et en favorisant leur confraternité. De plus, elle vise à protéger et promouvoir les intérêts de ces derniers. La cotisation s'élève à 50 € par an. Elle regroupe environ 500 membres dont une soixantaine de neuropsychologues.



France. L'OFPN a été fondée en 2014 par un comité de pilotage constitué de représentants d'une quinzaine d'associations locales de neuropsychologues. Elle comporte actuellement environ 500 membres, le montant de la cotisation « membre professionnel » est de 60 €. Ses objectifs premiers sont de porter la voix des professionnels et de contribuer au développement et à la reconnaissance de la spécialité en France. Outre la mise en place de nombreux projets relatifs à la tenue de ces objectifs, l'association propose un forum d'échanges en ligne (Neuropsychologie.fr), une revue spécialisée (les Cahiers de neuropsychologie clinique) et un congrès bisannuel (le CNNC) (pour revue détaillée, voir l'article de Malvy et Stephan, 2018).



Québec. La mission de l'AQNP est de favoriser le développement de la neuropsychologie à travers la province et s'adresse tant aux personnes œuvrant dans le domaine de la neuropsychologie qu'à la population québécoise. Elle comporte plus de 500 membres, comprenant des étudiants du doctorat en neuropsychologie, des cliniciens membres de l'OPQ ainsi que des chercheurs œuvrant en neuropsychologie. La cotisation annuelle pour les professionnels est de 80 \$ CA, s'ajoutant aux 680 \$ CA pour la cotisation à l'OPQ (soit environ 500 € au total).



Suisse. L'ASNP réunissant les différentes régions linguistiques suisses a pour but de promouvoir la neuropsychologie. Les champs d'application de ses membres sont : l'activité clinique (diagnostic et prise en charge), les expertises neuropsychologiques et la recherche. L'ASNP dispose d'un soutien important de la Fédération suisse des psychologues (FSP), notamment lors des discussions avec les instances gouvernementales. La cotisation annuelle est double, un psychologue avec titre doit cotiser 470 CHF à la FSP et 220 CHF à l'ASNP (soit environ 600 € au total).



Comment immigrer?

Belgique. Pour l'instant rien n'est mentionné au sujet des neuropsychologues. En revanche, pour porter le titre de psychologue, tout professionnel doit être inscrit sur la liste de la commission des psychologues comme expliqué plus haut. Dans l'avenir, une demande d'agrément devrait être mise en place au niveau des régions.

France. Pour pouvoir exercer comme psychologue en France avec un diplôme étranger, il convient d'adresser un dossier à la commission consultative dédiée. Elle est composée de psychologues et d'enseignants-chercheurs dont le rôle est d'examiner la conformité du dossier en regard des standards exigés en France afin de rendre un avis auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de délivrer le titre si l'équivalence est reconnue. La spécialisation en neuropsychologie n'étant pas définie en France, il n'existe donc pas d'équivalence particulière à obtenir sur ce plan.

Québec. Pour immigrer et obtenir un permis de pratique de l'OPQ, il faut faire une demande de délivrance de permis par équivalence à cet organisme, c'est-à-dire que le dossier du candidat est soumis à un comité d'équivalence, qui procède à l'étude du dossier et qui formule des recommandations. Par exemple, on pourra demander au candidat de compléter un programme universitaire, des cours ou des stages particuliers. Finalement, il faut réussir un cours portant sur la déontologie, qui est offert par l'OPQ ou dispensé par un cours universitaire reconnu par l'OPQ, ainsi que posséder une connaissance appropriée de la langue française.

Suisse. Pour pouvoir exercer en Suisse avec un diplôme étranger, il y a plusieurs étapes. La première est de faire reconnaître ses diplômes auprès de la Commission des professions de la psychologie PsyCo sur la base de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy) et en vertu de l'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes entre la Confédération Suisse et la Communauté Européenne et ses Etats membres. Ensuite, il s'agit de constituer un dossier ASNP (voir la partie « comment devient-on neuropsychologue ? »).

Un regard vers le future

Quels enjeux spécifiques?

Belgique. Dans l'avenir, il serait intéressant de se pencher sur la reconnaissance du métier de neuropsychologue. On pourrait envisager la création d'une spécialisation après le master à l'image de ce qui se passe déjà pour la psychothérapie. De ce fait, la délimitation entre les professions serait alors peut-être plus aisée car actuellement certains domaines se chevauchent. Il serait également pertinent de permettre la possibilité d'un remboursement par l'INAMI, ce qui pourrait alors débloquer la création de nouveaux postes.

France. Après avoir su se doter d'une association se proposant de structurer les professionnels et de soutenir leurs projets, les neuropsychologues français font aujourd'hui face à de nombreux défis autour de problématiques intéressant la promotion, la reconnaissance et la protection de la spécialité. Désormais bien identifiée et reconnue par les partenaires associatifs, universitaires et les instances décisionnaires, l'OFPN se doit de porter la voix des professionnels sur d'importants dossiers. La question du nombre et de la durée de la formation est notamment au cœur des préoccupations, dans un contexte où l'explosion du nombre de nouveaux masters se proposant de diplômer des neuropsychologues et l'absence de consensus sur le contenu de ces parcours doit être discutée. Par ailleurs, des expérimentations sur la prise en charge des

consultations libérales se développent actuellement, il convient ainsi de peser dans les débats pour garantir des conditions d'accès pertinentes pour les usagers et une rémunération cohérente pour les professionnels.

Québec. Bien que la population soit de plus en plus au fait du travail des neuropsychologues, l'accès à leurs services demeure un enjeu important. Il est difficile de quantifier l'évolution des postes de neuropsychologues dans le réseau de la santé, parce qu'ils ne sont pas comptabilisés de façon spécifique. Par contre, le fait que plusieurs neuropsychologues rapportent avoir des listes d'attente qui peuvent dépasser 12 mois laisse croire que le nombre de neuropsychologues salariés est insuffisant.

La réserve de l'acte de l'évaluation des troubles neuropsychologiques est un acquis important, mais il n'en demeure pas moins que pour certains décideurs ou gestionnaires, les services des neuropsychologues sont considérés coûteux et on tente de différentes manières d'offrir des services d'évaluation aux patients sans avoir recours aux neuropsychologues. À titre d'exemple, le développement et la diffusion de batteries de dépistage cognitif « longues », pouvant être utilisées par tous les professionnels de la santé, met en péril le travail et la reconnaissance de l'apport des neuropsychologues, tout en augmentant les risques de préjudice chez les patients. Démontrer la rentabilité des évaluations neuropsychologiques pour le système de santé sera probablement une démarche inévitable au cours des prochaines années.

Suisse. Les enjeux futurs pour la neuropsychologie vont s'articuler autour de deux axes : 1) les discussions avec les universités pour la mise en place du titre fédéral de neuropsychologue et concernant la place et le rôle des professionnels de terrain dans sa mise en œuvre, tant du point de vue des enseignements que de la pratique et de la supervision; 2) la poursuite des négociations avec les assurances santé concernant la tarification et le type de prise en charge.

Conclusion

Quel que soit leur territoire d'origine, force est de constater que les neuropsychologues francophones partagent un grand nombre de problématiques communes. Ils disposent désormais d'organisations se proposant de les représenter et ont ainsi pu réaliser diverses avancées. De nombreux enjeux majeurs restent néanmoins en suspens et conditionneront l'évolution de la profession dans les années à venir.

Quelles perspectives?

Notre table ronde a été l'occasion de réunir les représentants des 4 associations francophones de

psychologues spécialisés en neuropsychologie, d'abord virtuellement pour sa préparation, puis concrètement à Amiens lors du 3^{ème} CNFC. Ces échanges riches et amicaux ont fait émerger l'idée de profiter de cet élan pour créer une Fédération internationale des associations de neuropsychologues francophones (FINF), qui a pris corps au sein d'une charte validée par chacune des organisations partenaires. L'objectif de cette union symbolique sera de mutualiser les ressources et les énergies afin de contribuer au développement de la spécialité autour de problématiques communes et de projets partagés, et sans doute de renouveler la rencontre de nos associations lors de congrès à venir !



Références

- Aubé, W., Charbonneau, S., Chartrand, J-P., Escudier, F., Lemay, S., Léveillé, E., & Perreau-Linck, E. (2017). L'apport de l'Association québécoise des neuropsychologues à la pratique clinique : évolution depuis sa création et défis futurs. *Neuropsychologie Clinique et Appliquée, 1*, 10-21.
- Gouvernement du Québec (2012). *Le projet de loi 21, des compétences professionnelles partagées en santé mentale et en relations humaines : la personne au premier plan*. Guide explicatif. Québec : Office des professions du Québec.
- Grote, C. L. & Novitski, J. I. (2016). International perspectives on education, training, and practice in clinical neuropsychology: comparison across 14 countries around the world. *The Clinical Neuropsychologist, 30*, 1380-1388. doi: 10.1080/13854046.2016.1235727.
- Hokkanen, L., Lettner, S., Barbosa, F., Constantinou, M., Harper, L., Kasten, E., . . . Hessen, E. (2018). Training models and status of clinical neuropsychologists in Europe: Results of a survey on 30 countries. *The Clinical Neuropsychologist, 20*, 1-25. doi: 10.1080/13854046.2018.1484169.
- Jehel, L., Radiguer, F., Meunier, T., Morvan, L., Arangois, C., Loynard, S., . . . Ponchel, A. (2018). Les conditions de travail des psychologues spécialisés en neuropsychologie. *Le Journal des Psychologues, 355*, 73-77. doi: 10.3917/jdp.355.0073.
- Loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue. Repéré le 3 janvier 2019 à : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1993110835&table_name=loi
- Loi n°85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social. Article 44. Repéré le 3 janvier 2019 à : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006756923&cidTexte=JORFTEXT000000317523>
- Loi sur les professions de la psychologie, LPsy. Repéré le 3 janvier 2019 à : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20091366/index.html>
- Malvy, L. & Stéphan, J. (2018). Œuvrer pour la promotion et la défense de la neuropsychologie : exemple de l'OFPN, une association française dynamique ! *Neuropsychologie Clinique et Appliquée, 2*, 10-22.
- OFPN (2018). La grande braderie de la neuropsychologie. Repéré à : <http://ofpn.fr/communique-ofpn-sur-loffre-de-formation-en-neuropsychologie>
- Ponchel, A. (2016). *Psychologues spécialisés en neuropsychologie : état des lieux, défis et perspectives*. Communication présentée au Congrès national de neuropsychologie clinique, Nîmes.